

Lors de son dernier examen de la question de la Namibie, plus tôt cette année, le Conseil a recommandé un certain nombre de mesures aux gouvernements, et le Canada a répondu à cet appel en prenant des décisions concrètes. Elles sont destinées à démontrer l'opposition résolue du Canada à la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et à maintenir les pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle fixe une date pour l'application de la résolution 435.

Pour être plus précis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 6 juillet que le Canada avait décidé de mettre fin au traitement à façon de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Cette mesure est conforme à la résolution 283 dans laquelle le Conseil a recommandé que les pays mettent fin aux activités commerciales concernant la Namibie qui sont menées par des organismes relevant des gouvernements. Je fais remarquer que nous avons adopté cette mesure en dépit du fait qu'elle représente pour le Canada un manque à gagner qui pourrait atteindre 5 millions de dollars. Ce traitement était fait en vertu de contrats conclus entre la société publique Eldorado Nuclear et des partenaires commerciaux de pays tiers. Nous espérons que ces pays et d'autres réexamineront, eux aussi, leur politique à la lumière de la résolution 283.

Le Canada ne s'est pas arrêté là. Après l'adoption de la résolution 566, il a interdit, en coopération avec les banques canadiennes, la vente des *Krugerrands*. En outre, la question des transports a été réexaminée, à la suite de quoi un embargo sur le transport aérien entre le Canada et l'Afrique du Sud a été décrété. Cet embargo porte à la fois sur le transport de passagers et de marchandises. Il a pour effets de mettre fin à tous les vols nolisés et d'exclure toute possibilité d'un accord bilatéral sur les services aériens.

À nos yeux, ces mesures démontrent que le Canada prend très au sérieux les recommandations du Conseil. Mais, abstraction faite de ces initiatives précises, nous reconnaissons également que la question de la Namibie comporte toujours les dimensions suivantes : exercice du droit à l'autodétermination; paix et sécurité régionales; développement économique régional et rôle de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Comme nous l'avons dit en juin, le droit de la Namibie à l'indépendance est lié de façon inextricable aux principes qui ont présidé à la création des Nations Unies.

Lors de la récente réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Nassau, le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a ajouté sa voix à celle d'autres dirigeants de tous les continents, représentant 49 pays qui comptent un quart de la population mondiale, qui se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que l'accession de la Namibie à l'indépendance ne cesse d'être retardée. Comme vous le savez, les dirigeants du Commonwealth ont rejeté les tentatives de l'Afrique du Sud visant à lier l'indépendance de la Namibie à des considérations étrangères. Ils ont réaffirmé le fait que la résolution 435 constitue la seule base acceptable de l'accession de la Namibie à l'indépendance. Enfin, ils ont convenu que les mesures prises contre l'*apartheid* devraient viser tout autant à amener l'Afrique du Sud à respecter les vœux de la communauté internationale en ce qui concerne la question de la Namibie.

En d'autres mots, la Namibie reste une question d'une importance tout à fait primordiale pour le Commonwealth, qui a fait savoir à l'Afrique du Sud, sans l'ombre d'un doute, qu'il est impératif que